



Travail

Bulletin du travail mise à jour mensuelle des négociations collectives août 2014

Principales activités de négociation

Plusieurs principales négociations¹ étaient en cours en août. Voici certaines des plus importantes conclues entre :

- **L'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) :** sans convention depuis le 31 mai 2012, environ 2 000 employés de l'UQAM négociaient avec l'administration de l'Université, principalement les questions d'équité salariale, depuis mars 2013. Ne parvenant à aucune solution fructueuse malgré plusieurs séances de négociation en août 2014, 93 % de ces employés ont voté en faveur d'une grève allant jusqu'à cinq jours durant le mois de septembre. Les employés issus des quatre groupes suivants participent à cette grève : gens de métier et des services, commis, employés des services techniques et professionnels.
- **Canada Safeway Limited et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) :** en août, les négociations se poursuivaient entre Canada Safeway Limited et ses 7 700 employés du commerce de détail, de l'alimentation et de la charcuterie représentés par TUAC depuis l'expiration de leur convention précédente en mars 2014. Tandis qu'environ la moitié des propositions du syndicat a été acceptée en juillet et août, presque la totalité de celles de l'employeur étaient en suspens. Les enjeux majeurs de ces négociations étaient la durée des conventions collectives, la progression salariale, les taux de début et les droits des travailleurs.
- **Le gouvernement de la Saskatchewan et la Fédération des enseignants et des enseignantes de la Saskatchewan (FES) :** 12 800 enseignants de la Saskatchewan ont entamé la conciliation en août après que deux de leurs demandes aient été rejetées. Dans la première demande présentée en octobre 2013, les enseignants demandaient une augmentation salariale de 5,5 pour cent sur une période de quatre ans, plus un paiement unique au cours des deux premières années de la convention. Dans la deuxième demande, introduite en juin 2014, les enseignants demandaient une augmentation salariale de 7,3 pour cent sur une période de quatre ans, plus une prime de 700 \$ calculée au prorata au cours de la première année. En août, l'Educational Relations Board a approuvé une demande des enseignants visant la création d'un conseil de conciliation. Ce conseil travaillerait avec les parties afin de les aider à parvenir à un projet de règlement. Les parties pourraient retourner à la table de négociation à n'importe quel moment ou demander un arbitrage.

Une liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#) est disponible sur le site Web du Programme du travail sous [Ressources](#).

Règlements conclus

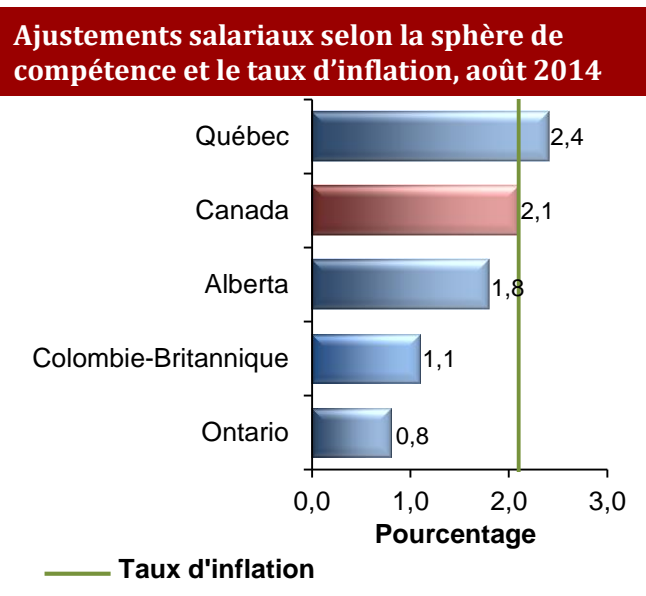
- Six principales conventions collectives ont été signées en août, visant un total de 115 170 employés. Parmi ces ententes, trois ont été conclues par négociation directe, deux par négociation postérieure à la médiation et l'entente restante par médiation directe.
- Trois conventions visant 37 880 employés ont été signées dans le secteur public. Les trois conventions restantes ont été conclues dans le secteur privé, visant 77 290 employés.
- Aucune convention n'a été conclue dans la sphère de compétence fédérale. Parmi les sphères de compétence provinciale et territoriale, le Québec comptait la plus forte concentration d'employés (66,6 %) avec deux conventions, suivi par l'Alberta (22,6 %, une convention), l'Ontario (9,8 %, deux conventions) et la Colombie-Britannique (1,0 %, une convention).
- Parmi les conventions signées en août, une majorité d'employés (76 690 employés, deux conventions) appartenaient à l'industrie de la construction.

Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#), tandis que la liste des [Règlements ratifiés en 2014](#) est accessible sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

Résultats des règlements

Salaires

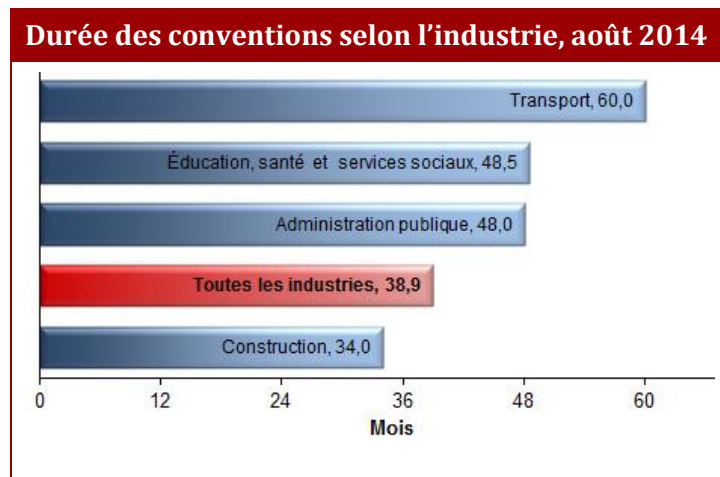
- En août, les principales conventions collectives ont donné lieu à des ajustements moyens du taux du salaire de base² de 2,1 %³ par année, une augmentation par rapport au taux de 1,7 % enregistré en juillet.
- Lors de la précédente négociation entre les mêmes parties, les négociations ont donné lieu à un ajustement salarial moyen de 1,6 %.
- L'augmentation salariale moyenne était à égalité avec le taux d'inflation (2,1 %) qui prévalait durant le mois.
- L'ajustement salarial moyen dans le secteur public (1,5 %) était inférieur à celui du secteur privé (2,4 %).
- Le Québec a enregistré les gains salariaux les plus élevés au taux de 2,4 %. Par contre, l'Ontario a affiché les gains salariaux les plus faibles (0,8 %).
- Selon l'industrie, les employés de la construction ont reçu l'augmentation salariale la plus forte (2,4 %); tandis que ceux de l'administration publique ont reçu la plus faible augmentation salariale (0,7 %).



De plus amples renseignements sur les [Règlements salariaux](#) sont accessibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

Durée

- Les principales conventions collectives signées en août avaient une durée moyenne de 38,9 mois, presque 19 mois de plus que la durée moyenne (20,0 mois) que ces mêmes parties avaient négociée précédemment.
- En moyenne, les conventions du secteur public ont été signées pour de plus longues durées (48,4 mois) que celles du secteur privé (34,2 mois).
- Deux conventions, l'une en Ontario et l'autre en Colombie-Britannique, ont enregistré la plus longue durée (60 mois) et ces deux conventions ont été signées dans l'industrie du transport. Par contre, deux conventions dans l'industrie de construction du Québec ont enregistré la plus courte durée (34 mois).



Conditions de travail

La Manitoba Teachers' Society et la St. James-Assiniboia School Division ont négocié une nouvelle clause sur le congé de deuil. Cette clause permettrait aux 630 enseignants à l'élémentaire et au secondaire d'obtenir un jour de congé payé additionnel par année, en cas de décès parmi les amis et les voisins.

Principaux arrêts de travail

- En août, deux principaux arrêts de travail ⁴ impliquant 43 513 employés ont eu lieu, et ont donné lieu à 23 390 jours-personnes non travaillés (JPNT) dans l'industrie de la fabrication.
- Depuis le début de cette année, 11 principaux arrêts de travail ont été enregistrés dans le secteur public, et trois dans le secteur privé. Ces 14 arrêts de travail ont donné lieu à 652 630 JPNT, ce qui est inférieur aux 855 920 JPNT enregistrés dans le cadre de 20 arrêts de travail au cours de la même période l'an dernier.

Plus d'informations sur les [Arrêts de travail](#) au Canada sont disponibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

En vedette

Analyse documentaire

- Un récent rapport, intitulé [Labour Relations Laws in Canada and the United States](#), publié par l'Institut Fraser basé à Vancouver, examine la législation sur les relations de travail au Canada et aux États-Unis. L'Institut a constitué un indice qui tente de saisir les différences juridictionnelles dans le règlement du processus d'accréditation / révocation syndicale, le paiement des cotisations syndicales, l'embauche des travailleurs de remplacement pendant un arrêt de travail, piquetage d'une tierce partie et autres aspects de la législation sur les relations de travail. Toutes les 10 provinces et 50 États des États-Unis sont comparés.

- L'Association européenne des économistes en emploi a récemment publié un article traitant de la relation entre la productivité des entreprises, la décision d'exporter et le choix du plan de négociation. L'article, intitulé [*Trade and unions: Can exporters benefit from collective bargaining?*](#) suggère qu'il existe une corrélation positive entre le statut d'exportation et la négociation collective. Les auteurs, en utilisant un modèle d'équilibre partiel, affirment que cette corrélation positive peut être expliquée par la taille des entreprises. Ils en déduisent que les grands exportateurs ont tendance à engager des négociations collectives afin de profiter des économies d'échelle externes additionnelles, en raison de coûts de négociation plus faibles, tandis que les petits exportateurs ont tendance à s'abstenir des négociations collectives.

Contact

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec [la Division de l'information sur les milieux de travail](#) ou nous téléphoner au 1-877-259-8828.

Note : ce bulletin est basé sur les données / information d'août 2014, recueillies le 17 septembre 2014.

- 1 Toutes les données figurant dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- 2 Le taux de base salarial reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.
- 3 Les moyennes des ajustements salariaux sont pondérées selon le nombre d'employés.
- 4 Les principaux arrêts de travail visent 500 employés ou plus.